Ville de PESSAC.FR

Données personnelles et cookies

Sommaire

- Informations relatives aux traitements de données personnelles
- Cookies

Informations relatives aux traitements de données personnelles

Préambule

Une donnée personnelle désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.
Un traitement désigne toute opération ou ensemble d'opérations portant sur des données personnelles et effectuées quel que soit le procédé utilisé, automatisé ou non (collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation ou modification, extraction, consultation, utilisation, communication, interconnexion etc.).
Le responsable de traitement est la personne morale (entreprise, commune, etc.) ou physique qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement, c'est-à-dire l'objectif et la façon de le réaliser.
Le présent document a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des traitements de données personnelles effectués dans le cadre du Service.
La Collectivité s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dénommé « Règlement général sur la protection des données » (RGPD) s'agissant des traitements de données personnelles réalisés (RGPD : de quoi parle-t-on ? | CNIL).

Information générale

Les démarches en ligne proposées par le Service sont des traitements de données personnelles effectués par les services communaux pour le compte du Maire de la Collectivité.
La nature facultative ou obligatoire des données à communiquer à la Collectivité dans le cadre du Service est indiquée à l'Usager. A défaut de fourniture de l'ensemble des données mentionnées comme obligatoires, votre demande ne pourra pas être traitée.
En application de l'article 6 du RGPD, le consentement de l'Usager n'est pas nécessaire lorsque le fondement du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou une obligation légale (La licéité du traitement : l'essentiel sur les bases légales prévues par le RGPD | CNIL).
Le responsable de traitement est le Maire.

Seuls les services compétents pour traiter la demande et les services habilités sont destinataires des données. Les autres destinataires sont Oxyd (exclusivement pour l'hébergement des données) et Caisse d'Epargne pour les données de transaction en cas de paiement par carte bancaire.

De plus, les données ne font pas l'objet d'une communication à un tiers en dehors des cas prévus par la loi (Tiers autorisés | CNIL). En aucun cas la Collectivité ne transfert les données personnelles hors de l'Union européenne, elles sont conservées uniquement sur le territoire français et elles ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.
L'Usager peut choisir de supprimer toutes les informations de son compte en le supprimant.
Par mesure de sécurité, à échéance de huit mois de non-utilisation en continu de son compte citoyen, l'espace de stockage ainsi que les données personnelles de l'Usager seront effacées automatiquement. Cette mesure interviendra après deux alertes préalables.

Les traitements mis en œuvre dans le cadre du Service

Traitements de données personnelles ou Formulaires de collecte de données personnelles	Finalité du traitement	Base légale du traitement	Durée de conservation des données
Création du Compte citoyen	Gestion de l'identification de l'Usager	Mission d'intérêt public	- 9 mois si non-utilisation continue du compte citoyen - ou jusqu'à la suppression du compte par l'Usager
Journalisation des opérations de consultation, création, mise à jour et suppression des données	Traçabilité des actions afin de pouvoir identifier un accès frauduleux ou une utilisation abusive de données personnelles, ou de déterminer l'origine d'un incident	Mission d'intérêt public	… mois (sauf obligation légale) >> sachant que la durée minimum est de 6 mois)
Constitution de mon dossier administratif	Recueillir en une fois toutes les pièces nécessaires	Mission d'intérêt public	- Toute la durée de la scolarisation de l'élève - Toute la durée de l'inscription de l'enfant à une activité périscolaire, à la restauration scolaire, au transport scolaire - Toute la durée de l'instruction du dossier pour les préinscriptions à l'établissement ou une activité à laquelle il n'a pas été donné suite
Inscription scolaire	Inscrire un enfant à l'école maternelle ou primaire	Mission d'intérêt public	Toute la durée de la scolarisation de l'élève
Demande de dérogation scolaire	Demander une dérogation sur le lieu d'affectation scolaire	Mission d'intérêt public	Toute la durée de l'instruction du dossier

Réservation d'activités périscolaires et extrascolaires (accueil périscolaire, restauration, accueils de loisirs vacances et mercredis)	Réserver une place pour un enfant aux activités périscolaires	Mission d'intérêt public	Toute la durée de la l'inscription de l'enfant
Vaccination / Fiche sanitaire	Donner les informations obligatoires liées à l'état de santé de l'enfant	Article 9.2.h du RGPD : traitements nécessaires aux fins de la prise en charge sanitaire sur la base du droit national (obligation légale) : - Données relatives à l'état vaccinal obligatoire, à jour, de l'enfant (article L.3111-2 du code de la santé publique) - Fiche sanitaire (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs, article R.227-7 du Code de l'action sociale et des Familles)	Toute la durée de l'inscription de l'enfant
Informations concernant une prise en charge spécifique (à l'exclusion de toute information relative à la nature du handicap ou des pathologies)	Recueil d'informations spécifiques pour la prise en charge d'enfant avec des besoins particuliers	Article 9.2.a du RGPD : Consentement	Toute la durée de la l'inscription de l'enfant ou jusqu'au retrait du consentement

1. Présence d'un handicap 2. Mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI) 3. Mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)			
Informations de santé sans caractère obligatoire (autres informations relatives à la prise en charge sanitaire et psychologique)	Donner des informations sur les allergies ou pathologies nécessitant une prise en charge particulière ou une adaptation des conditions d'accueil que les représentants légaux de l'enfant souhaiteraient porter à la connaissance du personnel encadrant et qui ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI)	Article 9.2.a du RGPD : Consentement	Toute la durée de la l'inscription de l'enfant ou jusqu'au retrait du consentement
Inscription au transport scolaire	Inscrire un enfant au transport scolaire	Mission d'intérêt public	Toute la durée de la l'inscription de l'enfant
Inscription à la restauration scolaire	Inscrire un enfant ou un adulte à la restauration scolaire	Mission d'intérêt public	Toute la durée de l'inscription de l'enfant ou de l'adulte
Régime alimentaire	Permettre de choisir le type de menu (facultatif)	Mission d'intérêt public	Toute la durée de l'inscription de l'enfant
Réclamation sur les repas facturés	Suivi et facturation des services Faire une réclamation auprès de la mairie sur la facturation des repas	Mission d'intérêt public	Durée nécessaire au recouvrement des sommes dues
Inscription en liste d'attente petite enfance	Inscrire son enfant à la crèche sur liste d'attente	Mission d'intérêt public	Toute la durée de l'instruction du dossier

Informations relatives aux personnes autorisées à venir chercher le mineur ou à prévenir en cas d'urgence	Recueillir les choix des parents concernant les personnes qui peuvent venir chercher les enfants aux activités ou à contacter en cas d'urgence	Mission d'intérêt public	Toute la durée de l'inscription de l'enfant
Autorisations droit à l'image	Pour les finalités précisées dans les autorisations	Consentement ou contrat	Si consentement : jusqu'au retrait du consentement Si contrat : selon la durée précisée dans le formulaire d'autorisation
Données CAF	Recueillir les données CAF afin de calculer le taux horaire	Mission d'intérêt public	Toute la durée de l'inscription de l'enfant
Adhésion au prélèvement automatique	Suivi et facturation des services Inscrire une famille au prélèvement automatique	Mission d'intérêt public	Durée nécessaire au recouvrement des sommes dues
Paiement par carte bancaire	Régler sa facture par carte bancaire	Mission d'intérêt public	Une fois la transaction effectuée les données de transaction sont archivées (durée d'utilité administrative) pour une durée de 13 mois suivant la date de débit. Ce délai peut être étendu à 15 mois afin de prendre en compte la possibilité d'utilisation de cartes de paiement à débit différé.
Souscrire à la facture dématérialisée	Ne plus recevoir sa facture par courrier mais par mail	Consentement	Toute la durée de l'inscription de l'enfant
Autorisation sortie périscolaires	Autoriser en une fois les sorties pour toute l'année	Consentement	Toute la durée de l'inscription de l'enfant
Autorisation à rentrer seul	Permettre à l'enfant à partir seul après certaines activités	Consentement	Toute la durée de l'inscription de l'enfant

A l'issue des durées de conservation ci-dessus indiquées, les données personnelles seront le cas échéant archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées ou archivées à titre définitif dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine (Les durées de conservation des données | CNIL).

Vos droits

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et libertés » modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données personnelles vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, des droits suivants (en fonction de la base légale retenue pour fonder le traitement) :

Base légale / **Droits des personnes**	**Consentement**	**Contrat**	**Obligation légale**	**Sauvegarde des intérêts vitaux**	**Mission d'intérêt public**	**Intérêt légitime**
Droit à l'information	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit d'accès	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit de rectification	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit limitation de traitement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit d'opposition	Non (mais retrait de consentement)	Non	Non	Non	Oui pour des raisons tenant à sa situation particulière* Oui sans conditions si prospection	Oui pour des raisons tenant à sa situation particulière * Oui sans conditions si prospection
Droit à l'effacement («droit à l'oubli»)	Oui si traitement illicite (données ne sont plus nécessaires à la finalité, utilisées pour une autre finalité…)					
	Oui si retrait du consentement et pas d'autre fondement juridique Oui si offre de services de la société de l'information	Non	Non	Non	Oui si opposition et pas de motifs légitimes impérieux pour le traitement Non si intérêt public dans le domaine de la santé publique	Oui si opposition et pas de motifs légitimes impérieux pour le traitement Oui si opposition sur prospection
Droit à la portabilité	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

* à moins que le RT ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Pour en savoir plus : Les droits pour maîtriser vos données personnelles ! | CNIL
Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur le sort des données personnelles en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Collectivité :
Mairie de Pessac
Place de le Ve République
33604 PESSAC
Tél : 05 57 93 63 63
Site internet : https://www.pessac.fr/

Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse électronique suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Cookies

Lors de l'utilisation du Service des cookies essentiels sont déposés sur le terminal de l'Usager. Ces cookies sont nécessaires pour des raisons purement techniques pour une visite normale du Service. Vu la nécessité technique, seule une obligation d'information s'applique, et ces cookies sont placés dès que vous accédez au Service. Ces traceurs ne nécessitent pas de consentement de l'Usager conformément à l'article 82 de la loi Informatique et Libertés (Cookies et traceurs : que dit la loi ? | CNIL)

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
Identifiant de session PHPSESSID (obligatoire)	Ce cookie est un identifiant de session. Aucune donnée personnelle n'y est stockée Il permet de pouvoir naviguer sur le site.	A la fin de la session (le cookie expire lorsque vous fermez votre navigateur)

Des réglages du navigateur de l'Usager peuvent permettre de les bloquer, avec des effets potentiellement négatifs pour le fonctionnement du Service : Les conseils de la CNIL pour maîtriser votre navigateur | CNIL